

## Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ *gu* /2024

Annaba le, 05/12/2024

A

Monsieur : Kouarta Nassim  
Cooperative Selsabil Bat A Local N°04 Annaba

*HA* **OBJET :** Mise en demeure N° 01 Pour Retard Exécution des Travaux.  
**Projets :** Travaux Câble FO pour Modernisation OKN MSAN/ANN/OKNN23

Bon de commande N° : 352 du 28/10/2024, ODS N° : 316/2024 du 28/10/2024

Dans le cadre de la réalisation du projet cité en objet, qui vous a été confié dans le cadre du contrat d'adhésion à commande référencé : 07/AT/DOT23/SDFS/DAL/SM/2024 du 21/10/24, et après une visite de vérification effectuée en dates du 05 Décembre 2024 il a été constaté que les travaux ne sont pas encore achevé et ce malgré l'écoulement du délai contractuel , aussi les moyens humains et matériels déployé pour la réalisation de ce projet ne sont pas en adéquation à vos engagements dans le cahier des charges.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux et le renforcement du chantier en moyens humains et matériels pour palier le retard enregistré ;  
Un délai de 08 jours vous ai accordés pour la réception du chantier et honorer vos obligations contractuelles, faute de quoi je me verrai dans l'obligation de procéder à la résiliation de votre contrat.



5 NOV 2024  
Le Directeur Opérationnel des  
Télécommunications - Annaba  
*TERKMANI*  
Signé: TERKMANI Mohamed Riad